

Site administratif :

GIE GRIM

60 rue Blaise Pascal
37 000 Tours

Sites d'exploitation :

Centre de radiologie **Amboise**
Service de radiologie - mammographie
SELARL GRIM37
3 av des Martyrs de la Résistance
37 400 Amboise

Clinique de la **NCT+**
Service de radiologie - mammographie
SELARL GRIM37
2 bd Alfred Nobel
37 540 Saint Cyr sur Loire

Centre de radiologie **Chevalerie**
SELARL GRIM37
104 av Maginot
37 100 Tours

Centre Médico Chirurgical de **Touraine**
SELARL GRIM37
6 rue René Planiol
ZAC du Bois Ribert
37 540 Saint Cyr sur Loire

Centre de radiologie **Marie Curie**
SELARL GRIM37
73 av de la République
37 700 St Pierre des Corps

Centre de radiologie **NEF**
Service de radiologie - mammographie
SELARL GRIM37
60 rue Blaise Pascal
37 000 Tours

Centre de radiologie **Vallée Violette**
SELARL GRIM37
155 bd de Chinon
37 300 Joué les Tours

Clinique du **Vinci**
Service de radiologie - mammographie
SELARL GRIM37
5 rue du Pr. Minkowski
37 170 Chambray les Tours

NOTE D'INFORMATION OPTAM

Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée

Votre médecin radiologue a souscrit à l'Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée (O.P.T.A.M.).

Depuis le 1er janvier 2017, l'OPTAM a remplacé le Contrat d'accès aux Soins (C.A.S.). Le CAS était autorisé dans le cadre de la convention médicale nationale, Avenant 8, publiée au J.O du 6 décembre 2012.

L'OPTAM autorise les médecins Secteur 1 et Secteur 2 titrés à pratiquer des dépassements d'honoraires raisonnés, encadrés par la loi.

L'assurance maladie rembourse sur la base des tarifs conventionnés et les mutuelles se sont engagées à prendre en charge tout ou partie du dépassement de manière privilégiée.

LE DEPASSEMENT D'HONORAIRES SERA DE 50 % DU TARIF CCAM

en fonction de l'acte technique réalisé, il inclut l'archivage de votre examen ou de votre procédure interventionnelle (sans supplément)

Ce dépassement ne concerne pas les mammographies entrant dans le cadre du dépistage organisé.

Ce dépassement ne concerne pas les patients bénéficiant de l'invalidité, l'ALD, la C2S CMU ACS, l'AME et les accidents de travail.

Au moment du règlement des honoraires médicaux, nous vous remettons une quittance que vous pourrez envoyer à votre mutuelle pour remboursement.